

# Dire, taire, mentir

## Introduction

Maryvonne Barraband, Viviane Durand

Dire, taire, mentir : ces mots qui n'ont ni l'aura du secret, du discours, ni même l'essence/la finesse de discernement, sont très usités dans le quotidien familial comme professionnel, et ont tous trois cette particularité d'être noués à la question de la maîtrise, de la manipulation de la vérité et du mensonge. L'usage du dire, du taire et du mentir, change au gré de la maturation psychologique du sujet et des modifications sociétales. En effet, là où l'impératif de décence eût hier imposé l'opacité, l'exigence de transparence est aujourd'hui brandie comme une vertu et semble gagner l'espace public qu'elle tend à envahir exhortant au tout-dire.

Lorsque l'on traite actuellement, dans notre culture, des questions de la parole, du silence et du mensonge, on reste tributaire d'une fort longue histoire, écrit J.-P. Cavaillé. De sa place d'historien, il nous rappelle que nous nous situons, *pour le meilleur et pour le pire, des enfants des Lumières* et constate aujourd'hui une évolution où secret et mensonge tendent à ne plus être dissociés. Il nous propose des éléments historiques sur ces termes et concepts, afin d'en discerner les dynamiques sous-jacentes.

Dire, taire, mentir se déploient dans des espaces différents : l'intime, lieu de l'intrapsychique régi par le secret et l'insu ; le public, lieu du politique, de la vie associative, dont les enjeux et les règles doivent être connus et appréhendés dans la transparence. Entre les deux, l'espace dit privé, espace transitionnel de la famille, de la vie sociale, où se régulent les antagonismes entre le *socius* et le sujet, espace régi par la discrétion au service de l'intersubjectivité mais aussi parfois par le mensonge.

À la croisée de ces espaces, H. De Caemel nous offre une réflexion singulière entre l'injonction du juge aux acteurs d'un procès : « Dites la vérité, toute la vérité, rien que la vérité », et celle des psychanalystes à leurs analysants : « Dites tout ce qui vous passe par la tête. » Juges et psychanalystes pourraient insister : « Soyez membres de l'espèce humaine. »

Au cœur du processus d'humanisation, F. Dolto situait le pouvoir des mots. « Il faut dire », « dire avec des mots vrais aux enfants », mettre des mots sur les épreuves, parler des événements de la généalogie, « même aux bébés », préconisait-elle. Dans cette perspective, A.-M. Hamad soutient que parler à l'enfant est une nécessité existentielle pour la transmission de l'humanité et fait la différence entre « parler de l'enfant par-dessus sa tête » et « parler à l'enfant » en lui adressant un récit fait d'éléments de son histoire dans lequel il a la possibilité de se reconnaître.

F. Dolto dénonçait aussi les effets souvent destructeurs du silence, voire du mensonge, dans lequel on enfermait les enfants. Être vrai avec l'enfant, insistent N. Landry-Dattée et M.-F. Delaigue-Cosset, lui permet de vérifier la justesse de ce qu'il perçoit, de légitimer ses affects et renforce la confiance qu'il a en lui-même et en ses propres jugements. Ces auteurs, dans le cadre de leur pratique professionnelle en oncologie, ont acquis la certitude que la grande majorité des enfants disent vouloir « la vérité... avec des mots gentils » et ils la veulent de leurs parents, quand ceux-ci sont confrontés à la maladie, au risque létal ou à la mort. En regard, les parents font part de leur résistance à parler à leur enfant de ce risque.

Dire, se dire, taire, se taire, mentir, se mentir pour l'enfant et l'adolescent, sont des activités créatrices nécessaires à leur structuration psychique. Mais dire, taire, mentir relèvent aussi du domaine mortifère où des aliénés du dire, du taire et du mentir se replient derrière l'inhibition. À moins que, dans une tentative fantasmatique, brouillonne et confuse, des adolescents mais aussi des enfants fabriquent, sans adresse distincte, des scénarios pervers pour mi-dire leur insu, pour dire et taire tout à la fois l'indicible refoulé ou clivé.

Lors de ses premières années d'école, le silence d'un enfant interroge. Chantal Constantini pose la question d'un attachement sans doute trop exclusif à la langue maternelle, ou plus précisément à « la voix maternelle », pouvant le retenir comme captif. Quitter sa « langue maternelle » est nécessaire pour grandir ; faire taire la voix originaire qui retient captif est la condition pour que le sujet advienne.

Simone Korff-Sausse, à la suite de Freud qui disait que le délire comporte toujours une part de vérité, avance que le mensonge ou l'affabulation recèlent également leur part de vérité. Dans sa pratique clinique, lors d'épisodes où le patient apparaît ou est désigné comme menteur, mythomane, affabulateur, elle constate un lien entre l'affabulation de l'enfant et certaines attitudes parentales marquées par le déni, voire le double lien.

Le « parler vrai », le « il faut dire la vérité aux enfants » défendu par F. Dolto n'est-il pas devenu un mot d'ordre, une formule insensée, « on doit tout dire » à l'enfant ? Quels sont les effets de cette injonction entre les parents et les enfants ? Si les parents doivent tout dire aux enfants, en supposant que cela soit possible, quel est l'effet de la réciproque du côté de l'enfant qui se trouve aliéné devant la pensée maternelle omnipotente et parfois au cœur de la haine conjugale ?

Martine Mercier explore ce tout dire : dans le contexte idéologique actuel, on serait enclin à le réclamer haut et fort au nom de la transparence, de la fluidité relationnelle. Le secret serait alors présenté comme un obstacle à la bonne santé psychique et à l'harmonie relationnelle ; lever l'obstacle rendrait évidemment un espace dégagé de toute contrainte au flot des échanges. Or, raconter, révéler les secrets, ne suffit pas, il s'agit de construire, de réinscrire l'événement dans une chaîne de représentations et d'affects.

Ce « tout dire » pourrait-il être la nouvelle norme prophylactique et thérapeutique du traumatisme ? Haydée Popper rappelle que la parole est prise dans des enjeux d'ordre social et culturel et idéologique autant que personnel et intime. L'exigence de la transparence ne tient pas compte de l'intrication de ces dimensions. Dans le cas présenté, impliquant un traumatisme familial grave, une obligation de dévoilement met en difficulté un enfant et son analyste dans le déroulement d'une thérapie indi-

viduelle. Pour dépasser cet écueil il lui a été nécessaire d'élaborer au niveau de l'institution, mais aussi de façon plus personnelle, cette injonction. L'impératif du tout dire s'apparente parfois à une tentative de protection vis-à-vis de ce qui pourrait ressurgir des silences enfouis, susceptible de menacer le futur.

Quels sont les effets de cette croyance en un « tout dire » dévoyé pour la logique administrative et judiciaire, instances qui envisagent un bien curieux sujet, sommé de dire sans être entendu, sans discernement de ses lieux d'adresse, lorsqu'il s'agit de « protocolariser » la parole et les pratiques dans une visée prophylactique ? Ado Rés' Oh ! développe comment, pour lutter contre ce formatage pré-établi, il s'est constitué en « laboratoire d'idées », en « espace à penser », avec pour objectif et pour effet d'échanger, de nourrir et de soutenir la pratique de chacun, et a défendu l'idée de ne pas devenir un groupe fonctionnel. Ce groupe, qui rassemble des intervenants appartenant à différentes institutions, vit ainsi depuis dix ans hors institution et reste néanmoins affilié au service de pédiatrie de l'hôpital qui l'a vu naître.

Dans le champ du droit, qui repose sur une reconnaissance des besoins dans la culture à un moment donné, est entériné pour le citoyen le droit de dire, comme celui de se taire, c'est-à-dire le droit à la parole comme le droit au secret. Comment le nouveau Code pénal de 1994 et les lois de 2002 et 2007 organisent-ils ces droits et obligations à parler et à se taire et quelles en sont les conséquences institutionnelles mais aussi cliniques ? Comment le sujet fait-il usage de cette reconnaissance de ses droits et de ses obligations, selon les points de vue des philosophes, des psychanalystes, des sociologues et des juristes ? Comment les sujets, les institutions et les professionnels, nouvellement pris en tenailles entre l'obligation de taire la confiance et le devoir de dire pour protéger, se saisissent-ils de cette reconnaissance ?

Si tout un chacun a le droit de connaître ce qui a trait à son existence, quelles conséquences ont dans la pratique l'accès des familles aux dossiers médicaux, psychologiques et sociaux, et leur entrée dans les conseils des institutions, où il arrive que l'on montre pour finalement mieux taire, ne pas dire, voire mentir ?

Françoise Assus-Juttner, pour laquelle le secret professionnel garant de l'intimité du patient s'est progressivement abîmé dans la prééminence arasante des prises en charge collectives, résultat d'injonctions diverses, qu'elles soient judiciaires, sociétales, médiatiques ou scientifiques, se penche sur les paradoxes du droit médico-social entre libre parole et protection de la vie privée.

De même dans le domaine du soin ne convient-il pas d'interroger les pratiques mises en oeuvre à propos de l'annonce d'un diagnostic ? Dire ou taire serait-ce mentir ?

Dans quels dispositifs se déploient les silences pleins, les paroles vides ? Pascale de Potter, à l'écoute d'adolescents et d'adultes traumatisés crâniens, tente d'aller les chercher un par un, « sur leur île » ; c'est-à-dire de les écouter pour qu'ils retrouvent l'accès à leur propre parole, hors de l'objectivation du discours médical dans lequel ils ne peuvent se reconnaître. Entendus comme des sujets, ils pourront, peut-être, se vivre eux-mêmes comme sujets.

Ana Paula Levivier et Ingrid Ceria, oeuvrant en institution, s'interrogent : « Que transmettre aux équipes ? » Comment témoigner tout en évitant ce qui n'est dit qu'en fonction du cadre analytique lui-même, c'est-à-dire dans le transfert ? Pour elles, il ne s'agit pas de faire un choix entre dire ou taire, mais de « que dire qui ait une pertinence pour le travail des équipes ».

Laissons Michela Marzano conclure. Vouloir s'opposer toujours et a priori au secret, au nom d'une vérité idéalisée, cache une confusion fondamentale entre le besoin légitime de connaître certain faits, afin de pouvoir prendre une décision, et le fantasme de tout savoir qui, engendrant le mythe de la transparence absolue, cache en réalité un désir de toute-puissance et de maîtrise absolue sur sa propre vie et sur la vie d'autrui. En même temps – peut-être ne faudrait-il pas l'oublier – cacher une vérité importante pour autrui signifie enfermer l'autre dans une cage, une prison qui peut l'empêcher de décider de façon autonome du chemin à suivre pendant sa vie.